

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 26 septembre 2014

**Rapporteur :
Madame Claire LEVRY
GERARD**

N° 10 DDU 14.7

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 08/10/2014
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/10/2014
(accusé de réception du 06/10/2014)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Constitution de servitudes rue de Stang Bihan

Afin de pouvoir procéder à des travaux de mise en souterrain de réseaux France Télécom et éclairage public sur des parcelles communales rue de Stang Bihan, le Syndicat Départemental d'Energie du Finistère sollicite l'autorisation de la commune par le biais de conventions.

Dans le cadre de travaux relatifs à la mise en souterrain de réseaux basse tension France Télécom et éclairage public rue de Stang Bihan, il s'avère nécessaire d'établir des conventions de servitudes entre la commune de Quimper et le Syndicat Départemental d'Energie du Finistère sur les parcelles cadastrées section AO numéros 5 et 7.

Les présentes servitudes sont consenties à titre gratuit.

L'ensemble des frais seront supportés par le Syndicat Départemental d'Energie du Finistère.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer tous les actes à intervenir.

Le maire,

Ludovic JOLIVET